



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Renée Lapierre. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

2. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h06.

**3. RÉOLUTION N° 2022-079
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉOLUTION N° 2022-080
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 05
AVRIL 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 05 avril 2022 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N° 2022-081
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
02 MAI 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 02 mai 2022 tel que rédigé.

**6. AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT R 2022-005 CONCERNANT
L'AUTORISATION DES USAGES TEMPORAIRES D'UN
IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
NATASHQUAN**

Le conseiller François McKinnon donne avis de motion indiquant que lors d'une séance ultérieure, il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement concernant une modification du règlement de zonage n° 90-02 et du règlement sur les permis et certificats n° 90-05, afin d'encadrer et de permettre l'installation et l'utilisation temporaire d'un immeuble sur le territoire de la municipalité de Natashquan.

**7. RÉSOLUTION N° 2022-082
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R 2022-005
CONCERNANT L'AUTORISATION DES USAGES
TEMPORAIRES D'UN IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt et d'adopter le projet de règlement n° R 2022-005 concernant l'encadrement des usages temporaires d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Natashquan.

**8. RÉSOLUTION N° 2022-083
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° R 2021-003
CONCERNANT LES MODIFICATIONS AUX ARTICLES 6.2,
6.6 ET 6.16 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-2 DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN :
DÉPÔT**

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le mercredi 27 avril 2022 relativement au règlement n° R 2021-003;

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

D'accepter pour dépôt et d'adopter le second projet de règlement n° R 2021 - 003 concernant la révocation des usages publics et institutionnels comme usages permis en zones résidentielles Ra, commerciales mixtes CR ainsi que commerciales touristiques CT afin de n'être permis que dans les zones conservation CONS, Villégiatures Vill, Exploitation d'autres ressources, ER, Industrielles Ib, Récréo-touristiques RT et RTc, Publiques P ainsi que l'ajout du groupe d'usages publics et institutionnels à la zone Ca-1.

9. **RÉSOLUTION N° 2022-084** **TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION NO 2: ADOPTION**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans la cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10. RÉOLUTION N° 2022-085

**FACTURATION RELATIVE AU RAPPORT
HYDROGÉOLOGIQUE DE L'ENTREPRISE « EXPERTS-
CONSEILS AQUATER-EAU inc. » DANS LE CADRE DU
PROGRAMME TECQ 2019-2023: AUTORISATION DE
PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux effectués en lien avec le remplacement des ouvrages de captage d'eau souterraine - Puits PP-15B et PP-16B;

CONSIDÉRANT qu'un rapport hydrologique doit être produit à la suite de l'aménagement des nouveaux puits PP-15B et PP-16B et que ce rapport est nécessaire à l'enchaînement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport s'inscrit dans la programmation no 1 du TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués se sont avérés conformes à la proposition initiale de l'entreprise;

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'administration municipale procède au paiement à l'entreprise Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. d'un montant de 16 165,49 \$ (taxes incluses) en vertu des ententes convenues.

11. RÉOLUTION N° 2022-086

**CAMPING MUNICIPAL – SOUMISSION ANTENNE WI-FI:
AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU QUE le camping municipal de Natashquan ne dispose pas d'antenne Wi-Fi pour offrir un signal internet de qualité aux campeurs;

ATTENDU QUE ce service est demandé chaque année par les campeurs;

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'achat d'une antenne Wi-Fi auprès du département d'informatique de CILE au montant de 1 765,05 \$ (taxes incluses), installation et déplacement compris.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

**12. RÉSOLUTION N° 2022-087
INFORMATIQUE – SOUMISSION NOUVEAU SERVEUR :
AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU QUE le serveur de l'administration municipale doit être changé en raison de sa vétusté;

ATTENDU QUE le nouveau serveur devrait permettre une meilleure performance de la suite comptable PG;

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'achat d'un serveur auprès du département d'informatique de CILE au montant de 4 002.79 \$ (taxes incluses), installation et déplacement compris.

**13. RÉSOLUTION N° 2022-088
PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES OBNL - UMQ - :
ADHÉSION**

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la municipalité de Natashquan à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

QUE le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

Numéro de police	Nom de l'organisme	Adresse
OBNL-000424	Corp. de développement touristique de Natashquan 1	24 chemin d'en-Haut
OBNL-000425	Corp. de développement touristique de Natashquan 2	24 chemin d'en-Haut
OBNL-000426	Corp. de développement touristique de Natashquan 3	24 chemin d'en-Haut
OBNL-000427	Corp. de développement touristique de Natashquan 4	24 chemin d'en-Haut
OBNL-000428	Radio communautaire CKNA inc.	29-B chemin d'en-Haut
OBNL-000430	Comité de Spectacles « Par Natashquan »	43, allée des Galets
OBNL-000431	Journal communautaire « Le Portageur »	50 chemin d'en-Haut
OBNL-0100618	L'Entre-deux-Tournants (Maison des jeunes)	48 allées des Gardiens de Phare
OBNL-200996	Natashquan pour la Sauvegarde de la Source	17, allée des Galets
OBNL-202660	Comité des loisirs De Natashquan	25, rue Nicolas, Sept-Îles

**14. RÉOLUTION N° 2022-089
AJUSTEMENT DES FRAIS D'UTILISATION POUR LE
VÉHICULE PERSONNEL DE L'AIDE-DÉNEIGEUR :
ALLOCATION ESSENCE**

ATTENDU QUE la municipalité de Natashquan ne dispose pas d'un véhicule à mettre à la disposition de l'aide-déneigeur en période hivernale;

ATTENDU QUE l'augmentation du coût de l'essence justifie un ajustement pour l'utilisation par l'aide-déneigeur de son véhicule personnel pendant la période hivernale;

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QU'un ajustement de 10,00\$ par semaine pour une durée de 15 semaines (montant total de 150,00 \$) soit allouée à monsieur Tony Landry pour l'utilisation de son véhicule en compensation des frais d'essence supplémentaires encourus.

**15. RÉOLUTION N° 2022-090
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA
PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC) : ADOPTION DU PLAN
D'ACTION**

ATTENDU QUE la MRC de Minganie a obtenu une aide financière au montant de 63 454,73 \$ dans le cadre du



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale du MAMH afin d'obtenir un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur le territoire par le biais de la Table de concertation sur l'érosion en Minganie;

ATTENDU QUE la MRC de Minganie a adopté un rapport intermédiaire sur la démarche de planification débutée avec la Table de concertation sur l'érosion en Minganie, conformément aux conditions reliées à cette aide financière à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 avril 2021;

ATTENDU QUE le plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques réalisé par la Table de concertation sur l'érosion en Minganie est complété, ainsi que l'outil de gestion des risques;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Natashquan adopte le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire, et ce, tel que soumis.

16. RÉSOLUTION NO 2022-091 SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ – CHOIX D'UNE ENTREPRISE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont adopté une résolution lors de la séance ordinaire du 06 décembre 2021 mandatant l'administration municipale afin d'aller en appel d'offre de service pour la refonte du site web de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions, l'une provenant de Visages Régionaux et l'autre de madame Émilie Deshaies;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

DE retenir les services de madame Émile Deshaies, en regard des besoins actuels de la municipalité, en lui octroyant le contrat de la refonte du site web de la municipalité pour un montant estimé à 10 640,00 \$



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

**17. RÉSOLUTION NO 2022-092
COUR DU QUÉBEC –ENTENTE DE LOCATION 2022-2023:
AUTORISATION**

ATTENDU QUE l'entente liant la Cour du Québec et la municipalité de Natashquan relative à la location des locaux de l'édifice municipal prend fin en août 2022;

ATTENDU QUE les deux parties désirent reconduire l'entente pour la période 2022-2023 en conservant une tarification et des conditions similaires à l'accord précédent;

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente couvrant l'année judiciaire 2022-2023.

**18. RÉSOLUTION NO 2022-093
CAMPING MUNICIPAL - CHANGEMENT DES CHAUFFE-
EAUX : AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU QUE les chauffe-eaux du camping municipal sont en fin de vie et doivent être remplacés avant le début de la saison estivale 2022;

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat de deux chauffe-eaux (60 gallons).

**19. RÉSOLUTION NO 2022-094
CUEILLETTE SUPPLÉMENTAIRE ESTIVALE – CAMPING
MUNICIPAL ET ÉDIFICE MUNICIPAL : AUTORISATION DE
PAIEMENT**

ATTENDU QU'une cueillette hebdomadaire des ordures est nécessaire pendant la période estivale pour le camping « Chemin Faisant » et l'édifice municipal;

ATTENDU QUE l'entente avec la RIGMREM prévoit une cueillette quinzomadaire et que des frais sont facturés par le conseil de bande de Natashquan pour une cueillette supplémentaire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une facture couvrant les services rendus pour la période de 2018-2021 (750,00 \$ par année) pour un montant total de 3 000 \$ (taxes non incluses);

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

D'autoriser l'administration municipale à procéder au paiement de la facture reçue.

**20. RÉSOLUTION NO 2022-095
COMPTES À PAYER : MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 06 mai 2022 et en autorise le paiement.

**21. RÉSOLUTION N° 2022-096
COMPTES À PAYER : AÉROPORT**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 06 mai 2022 et en autorise le paiement.

22. COMPTES PAYER ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois d'avril 2022, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

23. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

24. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux ont répondu aux questions du public.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 10 MAI
2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

**26. RÉSOLUTION N° 2022-097
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20 h31.

Henri Wapistan
Maire

Denis Landry
Directeur général